MUNICIPALITÉ DE BRISTOL

Élections générales municipales
du 7 novembre 2021

VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ OU DANS LA MRC ?

Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes **propriétaire d'un immeuble** ou si vous **occupez un établissement d'entreprise** dans la municipalité ou dans la MRC depuis le 1er septembre 2020 ou avant.

Vous pourriez avoir ce droit si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements ;
- Copropriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire ;
- Locataire d'un local commercial.

Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection et être de citoyenneté canadienne le 1er septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale, à la liste électorale de la MRC ou à la liste référendaire.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE

Le formulaire à remplir varie selon la personne qui fait la demande* :

- La ou le **propriétaire unique** d'un immeuble ou l'**occupant unique** d'un établissement d'entreprise doit remplir le formulaire SMR-9.2 ci-joint ;
- Les **copropriétaires** d'un immeuble ou les **cooccupants** d'un établissement d'entreprise doivent désigner une seule personne, parmi eux, qui sera inscrite sur la liste. Pour ce faire, ils doivent remplir le formulaire SMR-9.1, ci-joint.

Le formulaire rempli doit être transmis à l'adresse indiquée plus bas.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.

* Pour que la demande soit valide pour l'élection de 2021, la municipalité doit la recevoir **au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.** La présidente ou le président d'élection précisera cette date au cours des prochains mois.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Christina
Prénom

Peck
Nom

Adresse postale

32 chemin Aylmer
Numéro et nom de voie

App.

Bristol
Municipalité

J0X 1G0
Code postal

819 647-5555
Numéro de téléphone

101
Poste

SM-8-VF (20-12)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 55.2

DEMANDE D'INSCRIPTION
sur la liste électorale ou référendaire

Propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise

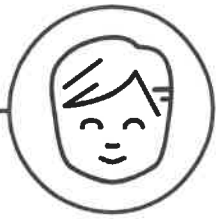

1 CONTEXTE D'INSCRIPTION

☐ Propriétaire unique d'un immeuble
☐ Occupant(e) unique d'un établissement d'entreprise

Depuis le _____ Année Mois Jour

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise

Numéro et nom de voie _____ Municipalité _____ Code postal _____

Demande d'inscription sur la

☐ liste électorale municipale ☐ liste électorale de la MRC (si applicable) ☐ liste référendaire

2 PERSONNE* À INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE OU RÉFÉRENDAIRE

Prénom _____ Nom _____ Date de naissance _____ Année Mois Jour

Numéro de téléphone _____ Courriel _____

Adresse du domicile

Numéro et nom de voie _____ App. _____ Municipalité _____ Code postal _____

* Cette personne doit être majeure et de citoyenneté canadienne. Elle ne doit pas être sous curatelle ni avoir été coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse. Elle ne doit pas avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale ou référendaire, de manière prioritaire, à un autre titre que celui de propriétaire d'un immeuble ou d'occupante d'un établissement d'entreprise.

3 SIGNATURE DE LA PERSONNE

Signature _____ Date _____ Année Mois Jour

Cette demande d'inscription reste valide jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée.

Veuillez retourner le formulaire au bureau de la présidente ou du président d'élection de la municipalité concernée.

SMR-9.2-VF (20-12)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 341, 514, 525, 526 et 526.1